



MA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 14H00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Chantal BOUYE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa.

Etaient présents :

Membres élus en son sein par le Conseil Municipal :

MMES

Chantal

BOUYE

Jeanine

BAJON

Charlotte Alexandre THAIAWE MACHFUL

M

Membres désignés par le Maire :

MMES

Jeannette

WALEWENE

Françoise

SEGURA

Jocelyne

CHENEVIER LEMOIGNE

M

Emmanuel

HEAFALA

Michel

BOULANGER

Alberto

DOS SANTOS

DATE DE CONVOCATION : 30/06/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants: 10

Procurations: 0

Etaient absents excusés :

MMES

Stephanie

PAIMAN

Muriel

GERMAIN

Elisabeth

GAU

NΛ

Brice

VIRIAMU-HURSTEL





CM-AK/MA-CCAS-DE-00021 PO 225

DELIBERATION N° 2023/19

AUTORISANT LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS EN DIRECTION DU HANDICAP

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa, réuni en séance le 6 juillet 2023,

VU la Loi organique modifiée n° 99-209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la Loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999.

VU la délibération du conseil municipal n° 2011/696 du 22 juin 2011 modifiant la délibération du conseil municipal n° 91/160 du 9 octobre 1991 portant création du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2023/03 du 15 mars 2023 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2023/04 du 15 mars 2023 approuvant le compte administratif de la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2023/05 du 15 mars 2023 relative à l'affectation du résultat du compte administratif du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2023/06 du 15 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2023/17 du 6 juillet 2023 autorisant la décision modificative n° 1 du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

VU l'appel à projets lancé par le CCAS auprès des écoles, des collèges et des associations,

VU la note explicative au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa n° 2023/19 du 6 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,

.../...

2

DECIDE:

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

1 2 JUIL. 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 18r /

Est autorisé, dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Centre Communal d'Action Sociale, le versement des subventions suivantes :

| Prix | Associations / écoles | Intitulé du projet | Contenu / Objectif | Montant du prix (en F/CFP) |
|------|--|--|--|----------------------------------|
| 1 | Collège de Normandie ULIS | Des coloriages et de la langue des signes | Travailler en collaboration entre pairs Savoir utiliser les matériels numériques à disposition (IPAD Caméra) Faire des montages vidéos Savoir situer les lieux | 300 000 |
| 2 | APEI - IMP Association des parents et amis de personnes handicapées - Institut médico- pédagogique | Atelier théâtre ambulant | Soutenir le langage et renforcer la prise de parole, la diction, l'intensité Renforcer la conscience corporelle dans l'espace Renforcer l'affirmation de soi Soutenir la mémoire par le rappel des différents rôles | 294 210 |
| 3 | Collège Georges Beaudoux - ULIS | Atelier couture | faire découvrir la couture aux élèves favoriser les capacités et le potentiel créatif des élèves promouvoir un projet en lien avec le développement durable par la revalorisation des matériaux | 300 000 |
| 4 | Groupe scolaire Trouillot-les Hibiscus CLIS | La valise sensorielle: un outil pour aménager l'école de manière inclusive | Favoriser les apprentissages proposés en réduisant certaines manifestations de surcharge sensorielle Faciliter l'inclusion au sein des classes | 157 444 |
| 5 | Collège de Porte de Fer ULIS | Journal Télévisé du collège Porte de Fer : "l'hebdo- Tawapi" | Favoriser le lien social des élèves en situation de handicap par le biais d'un journal télévisé hebdomadaire S'engager individuellement et collectivement dans un projet commun Favoriser l'acte d'aller vers les autres par l'utilisation de "rubriques fixes" Rendre ludique et créer de l'appétence pour la lecture, l'écriture, la méthodologie et la recherche en utilisant l'audiovisuel | 252 054 |
| 6 | Association sportive du collège de Normandie | Une saison d'athlétisme pour les élèves de Normandie | Inclure les élèves dans des compétitions sportives "handi-sport adapté" Favoriser une estime de soi positive Découvrir et adhérer à la pratique de l'athlétisme avec d'autres personnes Motiver les élèves à pratiquer une activité sportive à plus long terme | 297 950 |

| Prix | Associations / écoles | Intitulé du projet | Contenu / Objectif | Montant du prix (en F/CFP) |
|------|---|---|--|-------------------------------------|
| 7 | Ecole Marguerite Arsapin CLIS | Jeux géants | Permettre aux élèves de CLIS et de l'école de développer leurs fonctions exécutives (mémoire de travail, inhibition, planification, flexibilité mentale) à travers des jeux de sociétés géants Donner l'occasion aux élèves de CLIS de gérer et d'animer un coin "jeux géants" pendant les récréations, dans le cadre de l'école inclusive | 134 998 |
| 8 | Maison Gabriel Poedi association APEHNC | Tous à l'eau avec le Tiral' eau | Permettre à tous les résidents polyhandicapés de la MGP d'accéder aux plages et rivières de la NC; de s'y promener et de profiter des joies simples de la baignade Pouvoir, par le biais de la baignade apporter un moment de détente et de socialisation en milieu ordinaire Permettre aux résidents de vivres de nouvelles sensations Pouvoir offrir des opportunités d'interactions sociales, de communication et de stimulation cognitive et sensorielle | 284 199 |
| 9 | ACH - Association calédonienne des handicapés - foyer Paul Reznik | Chanson "Tous ensemble" | Valoriser leurs compétences créatives en créant une chanson commune définissant leur vie quotidienne et mettant en valeur leurs émotions Mener à bien un projet collectif | 152 000 |
| 10 | APEI - ESAD Association des parents et amis de personnes handicapées - établissement spécialisé d'activités dirigées- | Automassage | Améliorer le bien-être physique et mental des adultes accueillis à l'ESAD Permettre une prise de conscience de leur corps et de se les approprier Offrir un espace de relaxation permettant la réduction du stress Favoriser la socialisation et les échanges Compléter l'utilisation des outils sensoriels adaptés | 202 171 |
| 11 | Association Croix- Rouge - Maison du petit enfant | Jardin sensoriel | Favoriser l'éveil sensoriel et stimuler le développement psychomoteur de l'enfant Promouvoir l'inclusion des enfants en situation de handicap | 269 770 |
| 12 | Association Hippocampe | Favoriser le bien-être et la créativité de personnes en situation de handicap psychique | Contribuer à l'insertion des personnes en situation de handicap psychique | 200 000 |
| | | 440 | TOTAL | 2 844 796 |

ARTICLE 2/

La Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa est habilitée à signer les conventions se rapportant aux subventions visées à l'article 1er au titre des actions de prévention et de développement social du Centre Communal d'Action Sociale.

ARTICLE 3 /

La dépense correspondant aux subventions visées à l'article 1er est imputable au budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa : chapitre 65 - Autres charges de gestion courante.

ARTICLE 4/

Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée aux associations.

> DELIBERE EN SEANCE. POUR EXTRAIT CONFORME NOUMEA, LE 0 6 JUIL, 2023

LA PRESIDENTE

Pour la Prégidente et par délégation la Vice-Présidente

Chantal BOUYE

Haut-Commissariat de la République en Nouvetto-Catédonia

1 2 JUIL, 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DESTINATAIRES:

Subd. Admin, Sud TPS registre dossiers des associations